

COMMUNE DE SAINT-PIERRE-DU-MONT

REGISTRE DES DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE DU VENDREDI 16 OCTOBRE 2020

L'an deux mil vingt, le seize septembre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques MEY, Maire.

Ordre du Jour :

- Assurances accidents corporels pour les bénévoles
- Proposition de dissolution du CCAS
- Point sur les travaux
- Projets futurs à envisager et à programmer
- Point financier – budget en cours
- Manifestations à organiser – liste des manifestations annuelles
- Questions diverses

Présents : Mesdames et Messieurs Alain COCQUEMPOT, Corinne DUQUE, Nicolas FONTAINE, Jean-Jacques MEY, Philippe LAFORGE, Marie PETOT, Carl POULAIN, Nicolas ROY, Nadège VALLERY.

Absents excusés : Claudy VALETTE, Ariel VALLERON,

Nombre de membres en exercice : 11

Date de la convocation : 09/10/2020

Nombre de membres présents : 09

Date d'affichage : 09/10/2020

Ouverture de la séance à 18 h 30

Secrétaire de séance : Madame Corinne DUQUE

Le compte-rendu de la séance du 11 septembre 2020 est lu et approuvé à l'unanimité.

Assurances accidents corporels pour les bénévoles

Monsieur le Maire propose de souscrire une assurance individuelle accidents corporels pour des petits travaux effectués par des bénévoles, membres du conseil municipal.

Deux formules sont proposées jusqu'à 10 bénévoles et sans franchise garantissant le versement d'une indemnité si le taux de l'expertise médicale est égal ou supérieur à 5% :

- formule classique : cotisation annuelle 30.87 € TTC ;
- formule confort : cotisation annuelle 51.45 € TTC

Après en avoir délibéré, la formule confort est retenue à l'unanimité.

Proposition de dissolution du CCAS (délibération n°40/2020)

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de l'avis de Madame Euphrasie GENET, comptable de la Trésorerie de Clamecy, de dissoudre le CCAS dont la compétence pourrait-être exercée directement par la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité la dissolution du CCAS et autorise Monsieur le Maire à effectuer les démarches nécessaires.

Point sur les travaux

Route des Davion (délibération n°41/2020)

Le SIAEP a terminé les travaux de remplacement des compteurs et des conduites d'eau sur la route des Davion.

L'entreprise MERLOT TP interviendra à sa suite à compter du lundi 19 octobre 2020 pour la réfection de la chaussée et en fonction des intempéries jusqu'au 06 novembre 2020.

Le SIAEP a été informé par mail du commencement des travaux.

Un devis supplémentaire a été demandé pour l'aménagement de la patte d'oie. Il s'élève à la somme de 3 745 € HT soit 4 494 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le présent devis à l'unanimité.

Route de Menetou

Comme il en avait été convenu lors de la séance précédente, Monsieur Patrick ROLLAND a été contacté pour les travaux. Il propose en raison de la nature du terrain, un bi-couche plutôt qu'un enrobé, solution qui avait été avancée par la société MERLOT.

Il est décidé de suivre l'avis de l'entreprise ROLLAND, de faire un profilage dans l'immédiat et de procéder à l'application du bi-couche au printemps prochain dès que le temps s'y prêtera. Les travaux seront découpés en quatre tranches selon quatre devis présentés s'élevant à la somme globale de 79 209.80 €HT soit 95 051.76 €TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité cette résolution, les devis présentés, autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents et à exécuter les travaux.

Projets futurs à envisager et à programmer

Monsieur le Maire demande à chacun d'exposer ses idées afin d'améliorer l'état actuel de la commune.

Ainsi les projets ressortent :

- la réfection des locaux de la mairie surtout la partie de l'ancienne école (salle de convivialité) ;
- la création d'un local pour l'agent technique et l'aménagement du préau ;
- l'aménagement du nouveau cimetière et ses murs ;
- la réfection du mur de l'ancien cimetière ;
- la réfection des mares ;
- la restauration des lavoirs ;
- la reprise de la charpente de l'église ;
- l'aménagement du terrain communal derrière la mairie : plantation d'arbres et terrain de pétanque ;
- le fleurissement des entrées et des sorties des hameaux ;
- l'entretien des chemins.

Point financier – budget en cours

Madame Corinne DUQUE présente un point sur le budget réalisé au 30 septembre 2020 :

- en section de fonctionnement les dépenses s'élèvent à la somme de 90 976.74 € et les recettes à 117 938.86 €.

- en section d'investissement les dépenses s'élèvent à la somme de 40 849.59 € et les recettes à 77 675.22 €.

Elle précise que les travaux engagés, la route des Davion et l'adressage, représentent un montant total de 35 000 €.

Manifestations à organiser – liste des manifestations annuelles

Monsieur le Maire donne la liste de toutes les fêtes et cérémonies qui se déroulent sur l'année dont il souhaite le maintien :

- le muguet du 1^{er} mai – distribution d'un brin de muguet aux personnes seules.
- les cérémonies du 8 mai et du 11 novembre - rassemblement aux monuments aux morts.
- le 14 juillet – buffet froid républicain.
- le repas des aînés – repas offert aux personnes à partir de 65 ans et colis pour les personnes qui ne participent pas au repas.
- le sapin de Noël – distribution d'un cadeau aux enfants de la commune de 0 à 12 ans.

En raison des conditions sanitaires, il est décidé de ne pas organiser le repas des aînés ni la fête de Noël cette année, mais de distribuer un colis d'une valeur de 30 € aux personnes âgées et un cadeau à chaque enfant. La distribution se fera par les membres du conseil aux alentours du 15 décembre 2020.

La commission des fêtes et cérémonies va se réunir le 20 octobre 2020 à 18 h 30 pour organiser les manifestations de fin d'année.

Madame Nadège VALLERY propose d'organiser pour Pâques une chasse aux œufs pour les enfants jusqu'à 6 ans.

Indemnités de fonction du 1^{er} adjoint (délibération n°42/2020)

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de réévaluer l'indemnité de fonction de Madame Corinne DUQUE, 1^{ère} adjointe, au taux maximal de 9.9 % de l'indice de la fonction publique pour compenser la perte de rémunération qu'elle subit en assurant la permanence de la mairie.
Après en avoir délibéré, les membres du conseil approuve à l'unanimité cette réévaluation à compter du 1^{er} novembre 2020. Madame Corinne a quitté la salle au moment du débat et n'a pas participé au vote.

Questions diverses

Dans le cadre de l'opération 1000 arbres organisé par le Conseil Départemental de la Nièvre, la commune va bénéficier de 20 arbres fruitiers (8 pommiers, 4 poiriers, 4 cerisiers, 4 pruniers) qui seront plantés sur le terrain communal. Il est convenu de procéder à leurs plantations autour de la Sainte Catherine.

La prochaine réunion du conseil municipal est fixée au vendredi 27 novembre 2020 à 18 h 30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 00.

Jean-Jacques MEY
Maire

Corinne DUQUE
Secrétaire de séance